

# LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE



## OBJECTIF

Permettre au bénéficiaire de suivre une formation en vue d'acquérir un diplôme d'État ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), à tous les niveaux de qualification professionnelle du second degré ou du supérieur.

## Public

Jeunes de 16 à 29 ans révolus sauf cas particuliers.

## Nature et durée du contrat

- **Contrat établi selon un formulaire type CERFA 10103-09** et soumis à dépôt auprès de l'OPCO dont relève l'entreprise.
- **Contrat de travail d'une durée indéterminée** à dispositions particulières ou **limitée, de 6 mois à 3 ans** selon le cycle de formation.
- Il peut être rompu, par l'une ou l'autre des parties, jusqu'à l'échéance des quarante-cinq premiers jours, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée par l'apprenti.

Article L 6222-18 du code du travail

## Formation

- Dispensée en **CFA, en alternance avec l'entreprise**.
- **Durée variable** selon le diplôme ou le titre préparé.

## Maître d'apprentissage

- L'apprenti est obligatoirement accompagné par un maître d'apprentissage.
- Le maître d'apprentissage est l'un des salariés majeurs et volontaires de l'entreprise.
- Les compétences professionnelles exigées sont déterminées par convention ou accord collectif de branche, à défaut par condition réglementaire.
- Possibilité de prise en charge par les OPCO des dépenses de formation de maître d'apprentissage (15 € par heure dans la limite de 40 heures).

## Rémunération

- **Calculée en pourcentage du SMIC** (sauf dispositions plus favorables de la convention collective). Elle varie en fonction de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation.

Année d'exécution	Age de l'apprenti			
	SMIC		SMIC ou SMC	
	Moins de 18 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 ans et +
1 <sup>re</sup> année	27 %	43 %	53 %	100 %
2 <sup>e</sup> année	39 %	51 %	61 %	100 %
3 <sup>e</sup> année	55 %	67 %	78 %	100 %

À titre indicatif, le SMIC horaire brut est de 11,07 €/heure au 1<sup>er</sup> août 2022, soit 1 678,65 € bruts mensuels pour la durée légale de 35 heures hebdomadaires (source : Ministère du Travail).

- **Des dispositions spécifiques** sont prévues en cas de succession de contrats chez le même employeur ou avec un employeur différent, sous condition d'obtention du précédent titre ou diplôme.
- Les salaires versés dans le cadre d'un contrat d'apprentissage sont exonérés d'impôt sur le revenu à hauteur du salaire minimum de croissance (SMIC) annuel\* (18 760 € au titre des revenus perçus en 2021).

\* avant déduction des frais professionnels

## Aides & Exonérations

- **Une aide exceptionnelle à l'embauche d'apprentis**

De 5 000 € pour les apprentis mineurs et 8 000 € pour les apprentis majeurs.

Peuvent bénéficier de cette aide toutes les entreprises (sous conditions pour les entreprises de plus de 250 salariés et plus) qui recrutent un apprenti préparant un diplôme jusqu'au Master (Bac + 5 – niveau 7), pour la première année de chaque contrat conclu entre juillet 2020 et décembre 2022.

- **Une aide unique à destination des entreprises de moins de 250 salariés**

Pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle de niveau inférieur ou égal au Bac.

Pour les contrats conclus entre le 1<sup>er</sup> juin 2019 et le 30 juin 2020, et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Jusqu'au 31/12/2022, cette aide prend le relais de l'aide exceptionnelle pour les années 2 et 3 du contrat.

Versée mensuellement, elle est de :

- 4 125 € maximum la 1<sup>re</sup> année
- 2 000 € maximum la 2<sup>e</sup> année
- 1 200 € maximum la 3<sup>e</sup> année

- **Des aides sont prévues pour l'embauche de personnes en situation de handicap en contrat d'apprentissage** ([www.agefiph.fr/employeur](http://www.agefiph.fr/employeur))

- **Des déductions fiscales de la taxe d'apprentissage** (bonus alternants, frais de stage, dons en nature)

- **Des exonérations de cotisations**

L'employeur d'apprenti bénéficie de la réduction générale de cotisations et contributions patronales (selon les mêmes modalités que les autres salariés d'entreprise).

**Les apprentis n'entrent pas en compte dans le calcul des effectifs de l'entreprise et des obligations qui en découlent.**

L'apprenti est exonéré des cotisations salariales pour la part de rémunération inférieure ou égale à 79 % du SMIC.



Nous attirons votre attention sur les possibles modifications réglementaires qui pourraient intervenir après la publication de ce document. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter votre CFA, ou votre CCI.

Édition septembre 2022



CCI PARIS ILE-DE-FRANCE  
EDUCATION

## Formalités

- Déclaration préalable à l'embauche auprès de l'URSSAF avant le début du contrat.
- Dépôt du contrat auprès de l'OPCO (opérateur de compétences) dont relève l'employeur (avant le début de l'exécution du contrat ou, **au plus tard, dans les 5 jours ouvrables** qui suivent).
- Visite d'information et de prévention auprès de la médecine du travail.



## Les écoles de la CCI Paris Ile-de-France

La CCI Paris Ile-de-France forme chaque année 39 000 jeunes dont 16 000 apprentis au sein de 500 formations d'excellence, dont 400 en apprentissage, du CAP au Master, et en leur assurant une réussite de 96 % aux examens et une insertion professionnelle facilitée. 9 jeunes sur 10 trouvent un emploi dans un délai de 7 mois après leur formation.

Source : chiffres OFEM - juillet 2022



### 75 - PARIS

CFA des Sciences  
Coding Factory by ESIEE-Tech  
ESCP Business School  
FERRANDI Paris  
GOBELINS, l'école de l'image  
HEC Paris\*\*  
ISIPCA Paris  
LA FABRIQUE Paris  
LÉA-CFI  
Sup de Vente I Essym

### 77 - SEINE-ET-MARNE

UTEC · Avon-Fontainebleau,  
Émerainville/Marne-la-Vallée, Melun, Provins

### 78 - YVELINES

ESIEE-IT · Montigny-le-Bretonneux  
HEC Paris · Jouy-en-Josas  
ISIPCA Paris · Versailles  
LÉA-CFI · Aubergenville, Jouy-en-Josas  
Sup de Vente I Essym · Aubergenville,  
Rambouillet, Saint-Germain-en-Laye,  
Saint-Quentin-en-Yvelines (Montigny-le-  
Bretonneux)

### 91 - ESSONNE

Faculté des Métiers de l'Essonne  
(FDME) Bondoufle, Évry-Courcouronnes,  
Massy

### 92 - HAUTS-DE-SEINE

ESSEC Business School\*\* · Paris La Défense  
LÉA-CFI · Gennevilliers

### 93 - SEINE-SAINT-DENIS

ESIEE Paris · Noisy-le-Grand  
GOBELINS, l'école de l'image ·  
Noisy-le-Grand

### En savoir plus :

Consultez la rubrique services  
et conseils aux entreprises

[cci-paris-idf.fr/fr/entreprises/  
developpement/tout-  
savoir-apprentissage](https://cci-paris-idf.fr/fr/entreprises/developpement/tout-savoir-apprentissage)



Pour connaître nos écoles et  
leur offre de formations :

[cci-paris-idf.fr/fr/education](https://cci-paris-idf.fr/fr/education)



Pour former ou certifier  
vos tuteurs : 01 55 65 74 41

[cci-paris-idf.fr/fr/education/  
formation/dec-entreprises-  
competences](https://cci-paris-idf.fr/fr/education/formation/dec-entreprises-competences)

